

Séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bernard, tenue le 5 septembre 2017, à 20 h, sous la présidence de M. Jacques Lirette, maire suppléant.

**PRÉSENCES :**

Sont présents M. Martin Lefebvre, M. Paul-Eugène Poulin, Mme Sonia Tremblay, Mme Ginette Camiré et M. Francis Gagné.

Est absent M. André Gagnon, maire.

Marie-Eve Parent, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE :**

M. Jacques Lirette, maire suppléant, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et prononce la pensée du mois.

183-09-2017

**ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR :**

Proposé par Mme Sonia Tremblay,  
Appuyé par M. Paul-Eugène Poulin,  
Et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit accepté tel que déposé en gardant le point « varia » ouvert.

184-09-2017

**ACCEPTATION DES COMPTES :**

Proposé par M. Francis Gagné ,  
Appuyé par Mme Sonia Tremblay,  
Et résolu que les comptes suivants soient acceptés et payés :

Chèques de C1700377 à C1700425	519 461.10 \$
Paiements Internet L1700234 à L1700258	75 999.38 \$
Carte de crédit VISA V2017012 à V2017013	85.01 \$
Pour un grand total de :	595 545.49 \$

185-09-2017

**DEMANDES DU SERVICE INCENDIE :**

1 détecteur pour 4 gaz, au coût de 1 633.00 \$ plus les taxes;

Équipement pour table de poste de commandement (PC), au coût de 1 500.00 \$ plus les taxes;

Suite à cette demande, il est proposé par M. Martin Lefebvre, appuyé par M. Paul-Eugène Poulin et résolu à l'unanimité :

Que lesdites demandes soient acceptées et payées.

186-09-2017

**ENGAGEMENT DE M. MAXIME LESSARD À TITRE DE DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS :**

Considérant que le directeur des travaux publics a donné sa démission en juillet dernier;

Considérant qu'une offre d'emploi a été publiée;

Considérant l'assistance de la firme Cameron Ressources Humaines Inc. pour les entrevues pour la sélection du candidat;

En conséquence, il est proposé Mme Ginette Camiré, appuyé par Mme Sonia Tremblay et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal autorise l'embauche de M. Maxime Lessard à titre de directeur des travaux publics et autorise la directrice générale à rédiger et à signer le contrat de travail à intervenir avec M. Maxime Lessard.

187-09-2017

#### **ACQUISITION D'UN CAMION :**

Considérant que la Municipalité désire procéder à l'acquisition d'un camion pour réaliser diverses tâches;

Considérant les soumissions demandées :

<b>Nom du soumissionnaire</b>	<b>Camion</b>	<b>Total taxes incl.</b>
Drouin & Frères Inc.	GMC Sierra K1500 2017	36 128.46 \$
Daniel Paré Dodge Chrysler	RAM 2017	38 086.62 \$
Beauce Auto (2000) Inc.	F-150 2017 cabine double	39 896.33 \$
Fournier Chevrolet Buick	GMC Sierra K1500 2017	44 479.74 \$

En conséquence, il est proposé par M. Martin Lefebvre, appuyé par M. Francis Gagné et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal autorise l'achat d'un camion GMC Sierra K1500 2017 chez Drouin & Frères Inc. au coût de 36 128.46 \$ incluant les taxes et le rabais du manufacturier.

188-09-2017

#### **ACQUISITION D'UNE TONDEUSE À GAZON :**

Considérant que l'acquisition d'une nouvelle tondeuse à gazon est requise;

Considérant les soumissions reçues pour une tondeuse frontale commerciale John Deere modèle Z930M de l'année 2017 :

<b>Nom du soumissionnaire</b>	<b>Total avant les taxes</b>
Émile Larochelle Inc.	12 012.00 \$ plus taxes
Goulet & Fils Inc.	13 012.00 \$ plus taxes

En conséquence, il est proposé par Mme Ginette Camiré, appuyé par M. Paul-Eugène Poulin et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal autorise l'achat d'une tondeuse frontale commerciale John Deere modèle Z930M de l'année 2017 chez Émile Larochelle Inc. au coût de 12 012.00 \$ plus les taxes.

189-09-2017

#### **OCTROI D'UN CONTRAT À CONSTRUCTION B.M.L., DIVISION DE SINTRA INC. POUR LA RÉFECTION DU RANG SAINT-HENRI À L'ÉTÉ 2018 :**

Considérant que la Municipalité souhaite réaliser des travaux de réfection du rang Saint-Henri au cours de l'été 2018;

Considérant qu'un appel d'offres a été publié sur le site de SEAO le 26 juillet 2017;

Considérant que 5 soumissions ont été déposées le 29 août 2017, soient :

Nom du soumissionnaire	Sous-total	TPS	TVQ	Prix Total
Construction B.M.L., division de Sintra Inc.	1 584 847.00 \$	79 242.35 \$	158 088.49 \$	1 822 177.84 \$
P.E. Pageau Inc.	1 641 535.50 \$	82 076.78 \$	163 743.17 \$	1 887 355.45 \$
Construction & Pavage Portneuf Inc.	1 655 580.84 \$	82 779.04 \$	165 144.19 \$	1 903 504.07 \$
Les Entreprises Lévisiennes Inc.	1 655 750.00 \$	82 787.50 \$	165 161.06 \$	1 903 698.56 \$
Pavage U.C.P Inc.	1 688 773.19 \$	84 438.66 \$	168 455.13 \$	1 941 666.98 \$

En conséquence, il est proposé par M. Paul-Eugène Poulin, appuyé par Mme Sonia Tremblay et résolu à l'unanimité :

Que la Municipalité accorde, conditionnellement à la réception par la Municipalité d'une lettre d'annonce signée par le Ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports et à la signature d'une entente confirmant les engagements de chacun dans le cadre du Programme Réhabilitation du réseau routier local – Volet Redressement des infrastructures routières locales, le contrat pour la réalisation, au cours de l'été 2018, des travaux de réfection du rang Saint-Henri à l'entreprise ayant la soumission la plus basse conforme, soit à Construction B.M.L., division Sintra Inc., au prix de 1 584 847.00 \$ plus les taxes conformément aux documents d'appels d'offres et à la soumission.

Que la Municipalité avise Construction B.M.L., division Sintra Inc., dès la réception de la lettre d'annonce signée par le Ministre et la signature de l'entente mentionnée précédemment, que la condition est levée et que les travaux peuvent être réalisés.

190-09-2017

### **MANDAT À MARQUAGE ET TRAÇAGE DU QUÉBEC INC. POUR LE LIGNAGE DES RANGS :**

Considérant que la Municipalité de Saint-Bernard procèdera au lignage des rangs;

Considérant les soumissions suivantes :

Marquage et Traçage du Québec	195.00 \$ du kilomètre + taxes
Durand Marquage & Ass. Inc.	198.00 \$ du kilomètre + taxes
Dura-Lignes	395.00 \$ du kilomètre + taxes

En conséquence, il est proposé par M. Francis Gagné, appuyé par Mme Ginette Camiré et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal retienne la soumission la plus basse, soit celle de Marquage et Traçage du Québec Inc. au montant de 195.00 \$ du kilomètre plus les taxes, pour un total de 7 839.00 \$ plus les taxes pour le lignage des rangs.

191-09-2017

### **ALIÉNATION DU LOT PROJETÉ NO. 6 138 522 SITUÉ DANS LA RUE INDUSTRIELLE À GESTION JODRA INC. (M. MICHEL MARCOUX) :**

Considérant que la Municipalité de Saint-Bernard est propriétaire du lot projeté no. 6 138 522 du cadastre du Québec faisant partie de son parc industriel;

Considérant que Gestion Jodra Inc. représenté par M. Michel Marcoux désire acquérir le lot projeté no. 6 138 522 donnant une superficie de 1 364.4 mètres carrés;

En conséquence, il est proposé par M. Martin Lefebvre, appuyé par M. Francis Gagné et résolu à l'unanimité :

Que la Municipalité de Saint-Bernard accepte de vendre pour une somme totale de 20 186.65 \$ plus les taxes applicables à Gestion Jodra Inc. le lot projeté no. 6 138 522 du cadastre du Québec, donnant une superficie de 1 364.4 mètres carrés. Soit 14 681.97 \$ pour l'acquisition du terrain et 180.60 \$ du mètre linéaire pour le prolongement du réseau du gaz naturel pour un montant de 5 504.68 \$.

Dans les dix-huit (18) mois de la date de la signature de l'acte de vente notarié, l'acquéreur s'engage à construire sur l'immeuble vendu un bâtiment conforme aux règlements d'urbanisme de la municipalité.

À défaut de s'exécuter dans ce délai, l'acquéreur accepte de payer à la Municipalité, à titre de pénalité et de dommages liquidés, en plus des taxes payées relativement au terrain, une somme égale à ce que rapporterait à la Municipalité en taxes foncières générales et spéciales, la construction d'un bâtiment dont l'évaluation serait de cent cinquante mille dollars (150 000\$). Cette indemnité sera payable annuellement à la Municipalité tant que le bâtiment ne sera pas construit.

En outre, l'acquéreur s'engage à ne pas revendre l'immeuble présentement vendu à un prix supérieur à celui payé à la Municipalité et ce, jusqu'à ce que le bâtiment précédemment mentionné y soit construit.

Que le coût des frais notariés et les frais de raccordement au réseau d'aqueduc et d'égout sanitaire et pluvial soient payés par l'acquéreur.

Que M. André Gagnon, maire et Marie-Eve Parent, directrice générale et secrétaire-trésorière, soient autorisés à signer l'acte de vente pour et au nom de la Municipalité et à en recevoir le prix de vente.

192-09-2017

### **OCTROI D'UN CONTRAT À HORTIBEAUCE POUR LA FINITION DES TRAVAUX DE TERRASSEMENT DE LA RUE DES ÉRABLES :**

Considérant qu'il y a eu des travaux de réfection dans la rue des Érables;

Considérant que la Municipalité doit remettre les terrains dans l'état où ils étaient avant les travaux;

En conséquence, il est proposé par Mme Sonia Tremblay, appuyé par Mme Ginette Camiré et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal octroi un contrat à Hortibeauce pour la finition des travaux de terrassement de la rue des Érables suite aux travaux de réfection.

193-09-2017

**DEMANDE DE SALLE À PRIX MOINDRE POUR LE CENTRE MUNICIPAL PAR LE CERCLE DES FERMIÈRES POUR UN MARCHÉ D'AUTOMNE :**

Considérant la demande du Cercle des Fermières pour utiliser le Centre Municipal à un prix moindre pour un marché d'automne les 7 et 8 octobre 2017;

En conséquence, il est proposé par M. Francis Gagné, appuyé par Mme Sonia Tremblay et résolu à l'unanimité :

Que soit autorisée l'utilisation à prix moindre du Centre Municipal les 7 et 8 octobre 2017 pour le marché d'automne. Par contre, le Cercle des Fermières devra défrayer les coûts du ménage qui sont de 60 \$, le tout selon la politique en vigueur.

194-09-2017

**DEMANDE DE SALLE À PRIX MOINDRE POUR LE CENTRE MUNICIPAL PAR LE CLUB FADOQ POUR LE TOURNOI DE BASEBALL-POCHE :**

Considérant la demande du Club FADOQ pour utiliser le Centre Municipal à un prix moindre pour un tournoi de baseball-poche le vendredi 27 octobre 2017;

En conséquence, il est proposé par M. Martin Lefebvre, appuyé par Mme Ginette Camiré et résolu à l'unanimité :

Que soit autorisée l'utilisation à prix moindre du Centre Municipal le vendredi 27 octobre 2017 pour le tournoi de baseball-poche. Puisqu'il y aura une entrée payante, le Club FADOQ devra défrayer les coûts du ménage qui sont de 60 \$ et des frais minimums de location de salle de 60 \$, le tout selon la politique en vigueur.

**DIVERS :**

Le rapport des permis de construction déposé par l'inspecteur en bâtiment, démontrant les permis du mois d'août 2017 fut déposé à la table du conseil.

Les rapports des analyses d'eau pour le mois d'août 2017 sont transmis et déposés à la table du conseil.

La directrice générale mentionne que la compensation de la collecte sélective de la contribution de 2016 fait l'objet d'un chèque de 18 709.55 \$ provenant de la MRC de La Nouvelle-Beauce.

195-09-2017

**CLÔTURE DE LA SÉANCE :**

Proposé par M. Martin Lefebvre,  
Appuyé par Mme Sonia Tremblay,  
Et résolu que la séance ordinaire de ce conseil soit levée à 20 h 55.

---

Jacques Lirette, maire suppléant

---

Marie-Eve Parent, directrice générale  
et secrétaire-trésorière

Je, Jacques Lirette, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Jacques Lirette, maire suppléant

Je, soussignée, Marie-Eve Parent, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Bernard, certifie et déclare que l'argent pour les dépenses autorisées et acceptées lors cette séance ordinaire est disponible.

---

Marie-Eve Parent, directrice générale  
et secrétaire-trésorière